



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE CHAMARANDE**

Département de l'Essonne

---  
Arrondissement d'Etampes

---  
Canton de Dourdan

---  
téléphone : 01.60.82.20.11

télécopie : 01.60.82.64.09

e-mail : [mairie@chamarande.fr](mailto:mairie@chamarande.fr)

site : [www.chamarande.fr](http://www.chamarande.fr)

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2019-54  
DU 24 SEPTEMBRE 2019**

**ARRÊTÉ DE TRAVAUX PERMANENT POUR LE TIRAGE  
ET LE RACCORDEMENT DE CABLE DANS LE CADRE  
DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE  
DU 30 SEPTEMBRE 2019 AU 15 FÉVRIER 2020**

Le Maire de la commune de Chamarande,

Vu les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2008 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu l'intérêt général,

Considérant la demande reçue le 17 septembre 2019 par l'entreprise AXIANS FIBRE IDF, 102 avenue Jean Jaurès, 94200 IVRY SUR SEINE relative à des travaux de tirage et de raccordement dans le cadre du déploiement de la fibre optique Très Haut Débit à Chamarande,

Considérant que les travaux seront réalisés par les sociétés R.S.T. Unicom, Cabling System, TOPNET, LFP, Ibratech, Net Optique et A2SERVICESTELECOM, sur le domaine public de la commune du 30 septembre 2019 au 15 février 2020,

Considérant que pour la bonne exécution des dits travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation de tous les véhicules,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 AU SAMEDI 15 FÉVRIER 2020**, et suivant les besoins des travaux, les sociétés suivantes sont autorisées, à intervenir sur toute la commune de Chamarande :

- **RST Unicom**, 6 rue Maryse Bastié, 91080 COURCOURONNES,
- **Cabling System**, 36 boulevard Bessieres, 75017 PARIS,
- **TOPNET**, 1 rue Fallet Courbevoie, 94200 COURBEVOIE,
- **LFO**, 24 rue de Gometz, 91470 LES MOLIÈRES,
- **Ibratech**, 79 avenue de la Cour de France, 91060 JUVISY SUR ORGE,
- **Net Optique**, 12 allée du Platane, 92170 VANVES,
- **A2SERVICESTELECOM**, 12 square Stalingrad, 93150 LE BLANC MESNIL,

**LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT À PROXIMITÉ DES TRAVAUX.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation provisoire réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les soins des entreprises nommées ci-dessus. Tous les panneaux de signalisation devront être rétro réfléchissants. La réfection de la chaussée devrait être réalisée à l'identique.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie dans les conditions réglementaires habituelles.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Lardy et le Maire de Chamarande sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- L'entreprise AXIANS FIBRE IDF,
- Service technique de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
- Conseil départemental, UTD Sud
- Police municipale intercommunale

Et toutes autorités administratives et agents de la force publique qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire adjoint au Cadre de Vie,  
Délégué à l'Urbanisme, la Sécurité  
et l'Environnement

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Chamarande. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHAMARANDE' at the top and '91150' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written across the seal, overlapping it.

Olivier LEJEUNE